

TRANSMIS LE 31 MARS 2022
REÇU LE
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE - 1 AVR 2022

2022/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N°32

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 21AC103 – ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ÉLECTRIQUE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Hervé GALICHET : Claire LE BERRE

Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ

Rachel SABATIER-GIRAULT : Absente excusée.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



2022/...

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

Question n°32 du CM du 24/03/2022 P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION N°32

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 21AC103 – ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ÉLECTRIQUE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1 et suivants,

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un fournisseur pour l'approvisionnement en matériel électrique pour assurer l'entretien des bâtiments communaux,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (12/11/2021), au BOAMP (11/11/2021) et sur le profil acheteur, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un accord-cadre relatif à la fourniture de matériel électrique (21AC103), un avis rectificatif prolongeant le délai de remise des offres a été publié au JOUE (03/12/2021) et au BOAMP (02/12/2021),

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 mars 2022 attribuant l'accord-cadre à la société REXEL,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'attribuer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre,

APRÈS l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 17 mars 2022 et de la Commission Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité en date du 14 mars 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants; le CONSEIL MUNICIPAL :

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre relatif à la fourniture de matériel électrique avec la société REXEL (sise 13 Bd du Fort de Vaux CS60002 - 75838 PARIS CEDEX 17) pour un montant minimum annuel de 40 000 € HT et un montant maximum annuel de 120 000 € HT.

Article 2 : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville : compte 60628 fonction 0202

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

- 1 AVR 2022

Madame Jeanne Charrier



POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Île-De-France



Acte à classer


DL24032022-Q32

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-03-31T15-09-51.00 (MI236570601)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220324-DL24032022-Q32-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 21AC103 -  CADRE
POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE
Date de décision : 24/03/2022
DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats

Acte : 32 - CP - GS Procédure 21AC103.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/22 à 15:09

Date 31/03/22 à 15:09

Date 31/03/22 à 15:32

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle